



COMPTE RENDU SUCCINT DU COMITE SYNDICAL DU 5 DECEMBRE 2024

L'an Deux Mille Vingt-quatre le jeudi 5 décembre à 19 h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'aménagement et l'entretien de la rivière la Juine et de ses affluents, légalement convoqué le 28 novembre 2024, s'est réuni à la Salle polyvalente Emile Besson de Brières-les-Scellés, Rue des Ruelles, sous la présidence de Madame Maryvonne SIEBENALER, Présidente.

Étaient Présent(e)s et votant(e)s les Délégué(e)s Titulaires ou Suppléant(e)s :

CAESE	ABBEVILLE-LA-RIVIERE	Monsieur	POIRIER Christian
CAESE	ANGERVILLE	Monsieur	PARMENTIER Emmanuel
CAESE	ARRANCOURT	Monsieur	DUPENLOUP Stéphane (D.S.)
CAESE	AUTHON-LA-PLAINE	Madame	DURAND Isabelle
CCDP	AUTRUY-SUR-JUINE	Madame	DORAT Bernadette
CEA	AVRAINVILLE	Monsieur	JANIN Éric
CAESE	BOISSY-LA-RIVIERE	Monsieur	TOURNIER Gilles
CCEJR	BOURAY-SUR-JUINE	Madame	CAMPAIN Clothilde
CAESE	BRIERES-LES-SCELLES	Monsieur	ROULAND Michel
CAESE	CHALOU-MOULINEUX	Monsieur	RONDU Maxime
CCEJR	CHAMARANDE	Madame	BAETE Isabelle
CCEJR	CHAUFFOUR-LES-ETRECHY	Monsieur	GAUTIER Thierry
CAESE	CONGERVILLE-THIONVILLE	Monsieur	GUERIN Thierry
CAESE	ETAMPES	Monsieur	NOLLEAU Joël
CCEJR	ETRECHY	Monsieur	GARCIA Julien
CEA	GUIBEVILLE	Monsieur	RATONY Thierry (D.S.)
CAESE	GUILLERVAL	Madame	SIEBENALER Maryvonne
CCVE	ITTEVILLE	Monsieur	PAROLINI François
CCEJR	JANVILLE-SUR-JUINE	Monsieur	GERMAIN Marc (D.S.)
CCEJR	LARDY	Monsieur	VAUDELIN Lionel
CCEJR	LARDY	Monsieur	LANGUEDOC Pierre (D.S.)
CCVE	LEUDEVILLE	Monsieur	LECOMTE Jean-Pierre
CAESE	LE MEREVILLOIS	Monsieur	BARBEROT Olivier
CAESE	MEROBERT	Monsieur	DENICOLAI Arnaud
CAESE	MONERVILLE	Monsieur	FONSECA Didier
CAESE	MORIGNY-CHAMPIGNY	Monsieur	WEIGANT Edmond
CAESE	MORIGNY-CHAMPIGNY	Monsieur	MEYER Michel
CAESE	ORMOY-LA-RIVIERE	Monsieur	MERIGOT Michael
CAESE	PLESSIS SAINT-BENOIST	Monsieur	PAVARD Sylvain (D.S.)
CAESE	SACLAS	Monsieur	JAUEN Fabrice
CAESE	ST CYR-LA-RIVIERE	Monsieur	GOULET Gérard
CAESE	ST HILAIRE	Monsieur	DEMEULEMEESTER Stéphane

Étaient Absent(e)s et excusé(e)s les Délégué(e)s Titulaires :

CAESE	ANGERVILLE	Monsieur	DUPUIS Bruno
CAESE	BOUTERVILLIERS	Monsieur	HERREMAN Marc
CAESE	CHALO-ST-MARS	Monsieur	HAUTEM Daniel
CEA	CHEPTAINVILLE	Monsieur	BELLEC Stéphane
CAESE	ETAMPES	Monsieur	MARLIN Franck
CCEJR	ETRECHY	Monsieur	MARTIN Cédric
CAESE	FONTAINE-LA-RIVIERE	Monsieur	GUALINA Patrice
CEA	GUIBEVILLE	Madame	BERTINOT Martine
CCVE	ITTEVILLE	Madame	COLONNA DE LECA Laetitia
CCEJR	JANVILLE-SUR-JUINE	Madame	GALIBERT Séverine
CAESE	LE MEREVILLOIS	Madame	TACONNE Anne
CEA	MAROLLES-EN-HUREPOIX	Monsieur	PONCET Yann
CEA	MAROLLES-EN-HUREPOIX	Monsieur	LAURE Pascal
CAESE	PLESSIS SAINT-BENOIST	Monsieur	JUBERT Jean-Pierre
CAESE	PUSSAY	Monsieur	COURTAS Grégory
CAESE	ST-ESCOBILLE	Monsieur	IMBAULT Vincent
CCVE	ST VRAIN	Madame	CORDIER Corinne
CCVE	ST VRAIN	Monsieur	MOREAU David
CCEJR	TORFOU	Monsieur	MARTELLIERE Jean-Michel
CCEJR	VILLECONIN	Monsieur	FOUCHER Jean-Marc
CCEJR	VILLENEUVE-SUR-AUVERS	Monsieur	BOIVIN Pierre

Etait également absent excusé : Monsieur Hervé PAILLET, Trésorier d'Etampes Collectivités

Secrétaire de séance : Monsieur ROULAND Michel

Le quorum est atteint et indique que l'assemblée peut valablement délibérer.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 13 JUIN 2024

La Présidente demande aux membres du Comité Syndical si le procès-verbal de la séance du 13 juin 2024 appelle des observations.

Le procès-verbal n'appelant pas d'observation, la Présidente le soumet au vote.

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité,

MISE EN PLACE DES ASTREINTES ET MODALITES D'INDEMNISATION – DELIBERATION 2024-12-001

Il est proposé au Comité Syndical, après avis favorable du Comité Social Territorial du 26 novembre 2024

- **De mettre en place des périodes d'astreinte, et de fixer les modalités d'indemnisation**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'instituer** le régime des astreintes dans la collectivité selon les modalités exposées et qu'il appartiendra à l'autorité territoriale de les mettre en place dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.
- **D'inscrire** au budget les crédits correspondants

Voté à l'unanimité,

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE 2024/2029 - ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PREVOYANCE PROPOSEE PAR LE CIG - DELIBERATION 2024-12-002

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit publics et de droit privé en activité pour :

Le risque prévoyance c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès, la participation financière est fixée à 15 €/mois/agent (le niveau de participation ne pouvant être supérieur au montant de la cotisation)

- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention de participation et tout acte en découlant.
- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention de mutualisation avec le CIG ;

Voté à l'unanimité,

PROLONGATION DU PASS TERRITORIAL DU CIG - DELIBERATION 2024-12-003

Le Comité syndical, après avoir délibéré :

- **Décide** de prolonger son adhésion au contrat cadre du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Île de France dénommé PASS Territorial CIG Grande Couronne à compter du **1^{er} janvier 2025** ;
- **Autorise** la Présidente à signer l'avenant à la convention d'adhésion au contrat cadre du CIG, l'avenant d'adhésion tripartite et le bulletin d'adhésion, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **Décide** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du contrat cadre seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Voté à l'unanimité,

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – CREATION D’UN POSTE D’ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE - DELIBERATION 2024-12-004

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la création du poste d’adjoint technique principal de 2^e classe,
- **APPROUVE** la modification du tableau des emplois,
- **DIT** que les dépenses liées à cette modification, sont inscrites au budget de l’exercice.

Voté à l’unanimité,

RECOURS A UN EMPLOI NON PERMANENT ACCROISSEMENT TEMPORAIRE TECHNICIEN RIVIERE - DELIBERATION 2024-12-005

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De créer un emploi non permanent de technicien rivière relevant du grade de technicien, pour faire face à l’accroissement temporaire d’activité, d’une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures, à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.
- La rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire afférente au grade de technicien, à laquelle s’ajoute les suppléments et indemnités en vigueur.
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Voté à l’unanimité,

SUBVENTION NOËL 2024 – DELIBERATION 2024-12-006

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE de reconduire le principe de la subvention de 100 € par enfant de moins de 14 ans, au personnel du Syndicat sous forme de « bons d’achat cadeau ».

DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2024.

Voté l’unanimité,

ENGAGEMENT DE PRINCIPE POUR L’ELABORATION D’UN 4EME CONTRAT DE TERRITOIRE ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CONCERTATION ET L’ANIMATION 2025 – DELIBERATION 2024-12-007

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l’engagement du SIARJA dans l’élaboration du futur contrat de territoire JUINE ;
- **CHARGE** la Présidente de solliciter les subventions au taux maximum auprès de l’Agence de l’Eau Seine-Normandie et des Régions Ile-de-France et Centre Val-de-Loire concernant l’animation et la concertation dans le cadre de l’élaboration du contrat ;
- **PREND** l’engagement d’inscrire au budget annuel les crédits nécessaires pour couvrir les frais ;
- **S’ENGAGE** à ne pas commencer la mission avant l’obtention des notifications de subventions ou des dérogations appropriées.

Voté à l’unanimité,

LANCEMENT D’UN MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE – BUCHERONNAGE – DELIBERATION 2024-12-008

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le dossier « Marché de prestation en traitement sélectif de la ripisylve et des embâcles pour la rivière la Juine et ses affluents »
- **AUTORISE** la Présidente à lancer et signer le marché et toutes les pièces complémentaires s’y rapportant,
- **PREND** l’engagement d’inscrire au budget annuel les crédits nécessaires pour couvrir les frais,

- **AUTORISE** la Présidente à lancer le marché avec l'entreprise retenue une fois les formalités accomplies.

Voté à l'unanimité.

**CONVENTION DE FINANCEMENT DE L'ANIMATION DU PEP (PAPI D'INTENTION) JUINE
ESSONNE ECOLE 2024/2025 – DELIBERATION 2024-12-009**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention Animation du PEP (PAPI d'intention pour 2024-2025
- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention, y compris avec les modifications mineures qui pourraient intervenir en cours de finalisation.

Voté l'unanimité,

A noter dans les agendas, les prochaines instances se tiendront :

- **Bureau le lundi 17 février 2025 (DOB 2025)**
- **Comité syndical le jeudi 6 mars 2025 pour le DOB 2025**
- **Bureau lundi 17 mars 2025 (BP 2025)**
- **Comité syndical le jeudi 3 avril 2025 pour le BP 2025**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

La Présidente,